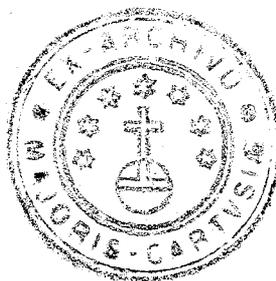


ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



A-5
227 b

CHARTREUSE de **SCHIVELBEIN**

✠ La-Paix-de-Dieu ✠

(PROVINCE DE SAXE)

Etude historique.

Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

La chartreuse de Schivelbein

par
Rod. Virchow.



Ce travail a été publié dans une publication intitulée *Baltische Studien* (Études Baltiques), organe de la Société d'histoire de la Poméranie, qui s'imprime à Stettin. La première moitié a paru en 1843, dans le 2^e cahier, la seconde moitié en 1847, dans le second cahier de l'année également.

Je joins sous silence quelques mots d'introduction. Après cela l'auteur continue:

Le pays de Schivelbein qui, ainsi que Dramburg et Falkenburg, a été pendant près de cinq siècles et demi détaché de la Poméranie à laquelle il appartenait cependant par la nature de son sol, par ses cours d'eau et par ses souvenirs les plus anciens, n'a été réuni de nouveau à sa mère patrie que récemment, lors de la nouvelle division des provinces. Ce petit pays a une histoire esch quozique peu étudiée. Sa situation au milieu des Marches, de la Poméranie, de la Prusse et de Pologne en a fait, pendant trois siècles, un facteur important de la politique des souverains de ces états. Ainsi a-t-il changé souvent de maître et a-t-il eu, par conséquent, une existence agitée. Malheureusement les documents qui devraient servir à reconstruire son histoire sont dispersés au loin dans les archives et dans les bibliothèques, ou bien ont été détruits par les guerres et les incendies, ou bien en-

core) ont disparu par suite de l'émigration et de la mauvaise volonté de certains fonctionnaires

L'apparition sporadique de l'ordre des Chartreux dans nos contrées forme un sujet d'étude des plus intéressants. Malheureusement les sources auxquelles on peut puiser sont rares et troubles qu'il faut se livrer à de longues et patientes recherches pour ne recueillir qu'un maigre butin. Les documents qui sont en possession du propriétaire actuel du couvent et qui ne se rapportent du reste qu'à des temps peu anciens, sont restés soustraits à nos regards. Les archives de la ville ne possèdent, outre un document dont il sera question plus loin, rien qui se rattache aux temps anciens : ^{leurs} ~~les~~ papiers ont été la proie de divers incendies et les actes encore existants ne donnent que des dates insuffisantes et pour les trois derniers siècles seulement; chose étonnante, ce sont toujours les papiers importants qui font défaut. Une vieille chronique qui paraît avoir existé encore au commencement de ce siècle s'est perdue depuis lors. Une copie ou plutôt un extrait de cette chronique, qui fut fait en 1666 sur l'ordre du grand électeur, se trouve en manuscrit, il est vrai, à la Bibliothèque royale de Berlin. M. de Ledebur en a publié les passages les plus intéressants dans ses Archives générales de l'histoire de l'Etat de Prusse, vol. XIV, mais ce qui nous a fait connaître ^{laine} ~~est~~ bien à désirer et nous fait croire que le tout ne mérite guère le titre d'Annales Schivelberneses. Une seconde copie paraît avoir existé dans la Bibliothèque Löper; du moins le professeur Böhmner défunt ~~xxxx~~ en a publié un fragment dans les Baltische Studien (études bal-

tiques, 1835, III^e année, cahier 1. Enfin nous ^{en} possédons quelques extraits faits par le milieu du siècle dernier par le secrétaire municipal de la ville de Schivelbein, Tesch. Malheureusement, la seconde moitié de ces extraits qui commencent à la fin du 15^e siècle, n'existe plus. En général, les documents relatifs à Schivelbein paraissent avoir été, de tout temps, dispersés avec une indifférence impardonnable. On ne comprend pas du moins, sans cette indifférence, comment le conseiller des guerres et des domaines de Werner, qui fut peut-être auparavant conseiller à la cour des aides de ^{la nouvelle Marche} Neumark et Commissaire loci dans les cercles postérieurs, a pu se mettre en possession des actes qu'il ~~publie~~ dans son Recueil de renseignements destinés à compléter l'histoire de Prusse, de la Marche et de la Pologne, vol. I st. 1. pag. 45, st. 2. pag. 63. et st. 5. pag. 217 et 218. Toutefois c'est encore une bonne chance que ces documents aient échappé, par suite de leur publication, à une disparition totale. A part cela, on ne trouve guère, dans les ~~ouvrages~~ des auteurs de la ~~Pomméranie~~, de la Prusse et de la Marche, que le nom du couvent; et il n'y a plus à mentionner que la brève relation due au savant Nicolas Leuthmeyer et à Büsching. Ainsi l'on ne sait pas ce qu'il y a de plus pauvre, les sources ou la littérature concernant Schivelbein. Ce que je viens de dire servira du moins à faire comprendre les lacunes qu'on trouvera dans ce que je vais dire. Il ne nous reste plus à faire observer que l'accord surprenant qui existe entre les Annales Schivelbeinoises et le travail de Tesch, et même le fragment de la bibliothèque Löper, nous garantit assez l'authenticité.

cité de ces reliques pour nous permettre de croire que nous avons retrouvé le texte original commun.

Le pays de Schivelbein qui, à la fin du 13^e siècle, avait passé de la Poméranie à la nouvelle Marche, fut vendu en 1319 par l'électeur Waldemar à la famille des nobles de Wedel et par ceux-ci à l'Ordre Teutonique en Prusse. L'Ordre Teutonique plaça un bailli à Schivelbein. Lorsqu'en 1402 la nouvelle Marche entière fut acquise par les chevaliers, ce bailli prit l'administration de tout ce territoire et porta dès lors le titre de bailli de la nouvelle Marche à Schivelbein. L'importance du pays qui était exposé aux incursions perpétuelles de la Pologne, de l'électorat de Brandebourg, et de la Poméranie, mais qui entretenait ^{seul} les communications de l'Ordre Teutonique avec l'Allemagne, la source de sa vie, exigeait constamment des hommes capables à la tête de son administration. Leur situation indépendante (Ainsi nous voyons une série des Frères les plus distingués de l'Ordre occuper la place de bailli de la nouvelle Marche. Leur situation indépendante dans un pays qui reconnaissait le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique comme suzerain, mais qui tenait à ses anciens droits et à ses privilèges, paraît le devoir mis au même rang que les commandeurs de Prusse); plusieurs d'entre eux s'élevèrent même aux plus hautes dignités de l'Ordre. C'est ainsi que Walter de Hirschkorb, appelé ordinairement Herskorf, qui administra glorieusement le bailliage de la nouvelle Marche de 1423 à 1428, devint dès 1424 commandeur de Danzig. Le Grand-Maître Paul de Prusdorff, qui avait fréquemment recours à ses con-

seils, l'éleva en 1434 à la haute dignité de grand commandeur, et en 1436 à celle de bailli de l'Ordre et de commandeur de Christbourg. Il est probable que son âge le fit renoncer à cette fonction. Pour le récompenser de sa fidélité et des services rendus à l'Ordre, le Grand-Maître qui l'avait en grande estime, lui confia en 1440 le bailliage de Schivelbein avec tout ce qui en dépendait. Il apparaît dès lors comme bailli de Schivelbein, mais non de la nouvelle Marche, car nous voyons à côté de lui, comme baillis de la nouvelle Marche, Jean de Stockheim et Georges d'Aglofstein, et la nouvelle Marche séparée pour la première fois de Schivelbein. Jusqu'ici on n'a pour ainsi dire pas fait attention à cette séparation et c'est pourquoi les écrivains sont tombés dans des confusions regrettables.

Terch et les Ann. Schiv. (Ledeber, Archives, pag. 102) racontent d'une manière identique que le Grand-Maître Conrad d'Orlichshausen⁽¹⁾ fonda le couvent de Schivelbein en 1440. Cependant Terch lui-même dit que son élection eut lieu que le mercredi avant Pâques de l'an 1441. Ledeber, voyant la difficulté, l'explique en disant que les adversaires de l'ancien Grand-Maître Paul de Nussdorf l'avaient déjà proclamé Grand-Maître en 1438, mais qu'il ne fut reconnu généralement qu'après l'abdication de Paul. D'après l'histoire de Prusse de Voigt, vol. VIII pag. 5, Conrad fut, comme Terch le raconte, élu Grand-Maître à l'unanimité le ~~21~~ mercredi avant Pâques, le 12 avril; toutefois

(1) L'Act de vérification des dates dit que Conrad d'Orlichshausen fut élu Grand-Maître le 12 avril 1441 et mourut vers la fin de 1449. Le traducteur.

nous ne connaissons aucun passage de ce livre d'histoire célèbre où il soit fait mention d'une élection antérieure. En 1440, Conrad d'Erlechshausen était maréchal de l'Ordre; à ce titre, il ne peut guère avoir fondé le couvent, d'autant moins que Walter de Kirschhorst qui était tout dévoué au Grand Maître, administrait alors le bailliage de Schivelbein. Cette circonstance nous fait voir l'insuffisance de l'explication donnée par Ledebur, même dans le cas où le renseignement qu'il a puisé dans l'histoire de Trüne de Leo serait exact. Enfin, comme Conrad ne paraît avoir exercé auparavant aucune fonction dans la nouvelle Marche, nous renoncions à la pensée ^{de faire} d'employer ^{de prouver} cette date.

En outre, un autre fait nous paraît être en contradiction directe avec le renseignement précité. Aux archives du conseil de Schivelbein on trouve encore un document d'après lequel la fondation du couvent doit avoir eu lieu en 1447. Ce document, l'un des plus anciens de ces archives et le seul qui ait rapport à la question dont il s'agit, est un acte de confirmation ~~sur~~ écrit sur parchemin, en belle et lisible écriture de main. Werner, qui l'a reproduit dans son Recueil de renseignements et. 1. pag. 45 N° III, tout en émaillant sa reproduction de fautes graves et bien apparentes, et qui a fait sa copie sur le même exemplaire, affirme que ce n'est pas l'original, mais seulement "une copie très ancienne". Cette opinion ne nous paraît guère reposer sur un fondement bien solide. Qu'elle soit très ancienne, il l'affirme lui-même. Le sceau fait sans doute défaut, mais on trouve les deux incisions par lesquelles on avait l'habitude de faire passer la bande,

et ces incisions prouvent certainement que le sceau
y était jadis appendu, ce qui, à notre connaissance,
ne se faisait pas lorsqu'il s'agissait de copies. —

Sur le côté extérieur du parchemin, qui est plié de
la manière usuelle, on lit: Lira Consolatus aus
Schivelbyn, au-dessous Barthaus, enfin 1447.

Nous n'essayerons pas d'interpréter les premiers
mots qu'un ancien collectionneur d'événements de
Schivelbein prenait pour le nom d'un homme.

Peut-être ces mots signifient-ils Litera Consolatus.
Le document lui-même dit ce qui suit:

Le bourgmestre et les conseillers de la ville de
Schivelbein confèrent devant le Prince puissant,
leur gracieux Seigneur, Conrad d'Erlichshausen,
Grand-Maître de l'Ordre Teutonique que du gré
et avec les pleins pouvoirs de leur cité, en présence
de leur vénéré et gracieux Seigneur Walter Kerckhof,
barli à Schivelbein, ils ont voulu augmenter
etc. de Dieu, de la Ste Vierge et de l'armée céleste.
Dont ce but ils donnent aux vénérés en Dieu, Pères
et Seigneurs ecclésiastiques, Henningo prioré,
Bartholomeu vicario, Johanni procuratori et à
tout le chapitre et à leurs après venants, Char-
treux, une espace et un lieu près de nous au bord de
la Prega, aussi long et aussi large qu'il l'est dans
sa haie et dans son enclos, pour qu'ils y fondent
un couvent de l'Ordre des Chartreux et après les usa-
ges de leur Ordre. Et parce que ces religieux sont éta-
blis en dehors de la ville, à la campagne, dans une si-
tuation peu sûre, ils leur donnent pour leur per-
mettre de mieux pourvoir aux affaires de leur cou-
vent un emplacement en ville entre la maison de
leur Falk et celle de Dortland habitée en dernier

+ L'auteur dit
plus loin que ce
"by uns gelegen".
se rapporte aux
Chartreux, et non
pas au lieu.

lieu par Michel Lekom, pour y bâtir une maison dans l'intérieur de leur couvent. Ils leur donnent ces terrains pour être à perpétuité la propriété de leur couvent. Si, ce dont Dieu nous préserve, le couvent devait à l'avenir cesser d'exister, et si les Chartreux devaient s'éloigner ^{leur} de leurs lieux leur couvent, l'emplacement du couvent et de la maison en ville, leur demeurerait, à eux et à la ville, comme c'était le cas auparavant. Devenus ainsi co-fondateurs du couvent, ils le prennent sous leur protection et ils prient leurs bourgeois et leur demandent d'acquiescer ^{aux Chartreux} ~~au couvent~~ faveur, appui et bienveillance; ils demandent en outre que personne ne puisse atteindre à leurs droits et ne les opprime, afin qu'ils puissent passer et finir leur vie en pais et tranquillement au service de Dieu tout-puissant, conformément à leur mission et à leur vocation. En foi de quoi le sceau de la ville est appendu à la lettre. En l'an 1447, fête Matthæi Apostoli.

Les Chartreux doivent donc édifier un nouveau couvent, cela est hors de doute. Cependant il est dit qu'ils sont « établis (ou situés) près de nous. » Ils apparaissent aussitôt comme un chapitre complet avec tous leurs supérieurs; ils reçoivent un emplacement pour y faire une fondation nouvelle; enfin le conseil se dit co-fondateur du couvent. Ce sont là toutes les circonstances qui nous font admettre que les Chartreux ^{devaient exister} existaient déjà, que la fondation était déjà faite, mais que le couvent n'était pas encore debout.

D'autres révélations viennent s'ajouter à celles-là. D'abord Werner fait mention ^{dans son Recueil de renseignements}, vol. I. pag. 48 Not. C, d'un document de l'an 1442 qui est entre ses mains,

auquel 10 sceaux étaient appendus et par lequel tous les cousins de Borchk garantissent 1500 marcs au Chartreux de Schivelbein. Werner a promis de publier ce document, mais cette publication, autant que nous le savons, n'a pas encore eu lieu.

Il y a une autre donation de la famille de Borchk de l'an 1443. Ce titre original, qui est écrit sur parchemin, est également la propriété de Werner qui l'a publié dans son Recueil de renseignements vol. I. st. 2 pag. 63. Henri Borchk, héritier, domicilié à Labes, déclare avec ses fils Nicolas, Jean, Joachim et Otto qu'il a été prié par les Chartreux établis près de Schivelbein de remplacer par une autre faveur les 16 marcs d'argent qu'il leur a donnés par acte scellé pour l'édification et la co-fondation de leur couvent. Ils désirent de la chaux pour pouvoir faire construire plus tôt les murs de leur couvent. Henri, n'ayant en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes, et considérant qu'à cause de toutes sortes d'empêchements et d'obstacles mondains il ne peut servir le Dieu du ciel comme il le souhaiterait et comme il serait de son devoir de le faire, afin que les Chartreux puissent avec d'autant plus d'ardeur pour lui et pour Catherine de Wackholz, son épouse, il leur donne sur sa part de Reynevelde (Reyne - C'est sans doute le village de Reinfeld près de Schivelbein. Voir page 16. veld qui a l'air de désigner un finage appelé 'Reyne', champs de Reyne & le traducteur) autant de chaux et de bois qu'ils en auront besoin pour faire leur chaux et pour construire leur couvent. S'ils n'avaient plus besoin de chaux, ils devraient recevoir de nouveau 16 marcs d'argent de ses descendants 16 marcs d'argent ou bien 200 marcs pour acheter une rente de 16 autres marcs à percevoir à perpétuité par leur

couvent. Si enfin Reynsfeldt devait passer entre d'autres mains, cette circonstance ne devra pas leur être préjudiciable, car ce qu'il leur a donné en chaux et en bois, il ne le reprendra et ne le donnera pas à un autre. En même temps il prend, lui et ses fils et ses héritiers, le couvent sous sa protection; il le protégera comme ses propres biens et lui promet pour toujours amitié, appui et secours. Il prie son seigneur, le duc Bogislav de Poméranie, de confirmer cela aux Chartreux par acte écrit. C'est l'an 1443, le soir de la fête de la Nativité de la St. Vierge. A l'acte est appendu le sceau de la famille de Borch. — Par conséquent, et également, nous trouvons les Chartreux établis près de Schivelbein, sans être en possession d'un couvent qu'ils ont l'intention de bâtir.

Enfin Borch, à l'année 1445, fait cette remarque: Henning et Barthélemy, en leur qualité de curés vicaires de la chartreuse, font un accommodement relativement à leur apanage à Ritzke, le cèdent à la chartreuse en présence du conseil et pour cela sont reçus par les Chartreux à l'hôpital du St. Esprit. — Cette communication semble bien obscure et propre à égayer. Je dois admettre qu'en la copiant on a fait une erreur ou une omission. Malheureusement nous n'avons pas le passage des Annales de Schivelbein qui y correspond, de sorte qu'il nous est impossible de comparer. Il est probable que Borch faisant ses extraits avec précipitation, a oublié d'écrire le nom des hommes qui ont passé une convention avec les supérieurs de la chartreuse. Autrefois j'ai été disposé à admettre que Henning et Barthélemy étaient des enfants du pays et qu'ils avaient des propriétés à Ritzke, mais en examinant

Voir page
46.

la chose de plus près. ^{j'ai dû} je dois abandonner cette manière de voir. Toutefois ce renseignement a son importance à un autre point de vue. Nous y voyons des relations entre les Chartreux et l'hôpital du St. Esprit. Cette maison existait depuis longtemps. En 1387, d'après un acte qui existe encore à Schivelbern, Ulrich de Ritzeros vendit au St. Esprit, au conseil et aux autorités de la ville sa part à Brunon, après que déjà en 1369, selon les Suppléments à l'histoire du Brandebourg d'Ulrich, pag. 75-77, les frères de Ritzeros eurent vendu au conseil de Schivelbern leur part à Brunon pour l'usage de l'hôpital du St. Esprit. D'après un acte reproduit par Gerken (Cod. dipl. Brand. Tom. V pag. 311) les frères de Wopersrow vendirent en 1389 sept charrees situées à Nelesp à la confiserie du Corps sacré du Seigneur à Schivelbern qui était sans doute en relation avec l'hôpital du St. Esprit. (comment et pourquoi?) Enfin Gerken et les Annales de Schivelbern rapportent que Michel von der Olve vendit au conseil et aux supérieurs de l'hôpital 13 charrees et 1 kathen situées à Labenz (le kathen ^{était} est une petite maison accompagnée tout au plus d'un jardin). Cet hôpital existe encore aujourd'hui quoiqu'il ait, dans la suite des temps, perdu un grand nombre de ses possessions qui sont devenues pour la plupart propriété privée de la ville. Le style de l'édifice qui est tout en pierre, offre une grande ressemblance avec les restes du couvent. — Cela suffit: l'hôpital existait déjà, et les Chartreux avaient le droit d'admission à l'hôpital (1). Le chartreux ^{doit} donc avoir pris la direc-

(1) Cela suffit si peu qu'il faudrait voir l'acte original, mal copié, peut-être ~~mal~~ compris par Gerken, pour tirer une conclusion. Le traducteur.

tion de la maison et le soin des malades (oh! oh!)¹.
 Il n'est pas probable que les Chartreux aient habité
 l'hôpital, car dans tous les actes il est dit qu'ils sont
 près de Schivelbein, et les règles sévères de leur Ordre
 ne leur permettraient pas de résider dans les villes.
 Leur ^{vie consacrée à des} méditations et leurs ^{à des} mortifications solitaires
 semblerait même devoir écarter la pensée du soin
 des malades, si, sans cette hypothèse, leurs relations
 avec l'hôpital ne paraissaient tout à fait nébuleu-
 ses (1).

Après avoir exposé les origines de la chartreuse
 avec une longueur qui nous a été imposée par les
 obscurités du sujet, plus longuement que nous ne
 l'aurions voulu, nous allons combiner avec ces faits
 d'autres événements de l'époque pour en tirer des
 conséquences.

Plusieurs dizaines d'années, fécondes pour nos con-
 trées et pour l'Ordre Teutonique en périodes et en
 malheurs, s'étaient écoulées. La première dizaine de
 ce siècle avait mis fin à l'action bienfaisante de
 l'Ordre en Prusse. La bataille de Tannenberg fut
 le tombeau de sa ~~générosité~~, et des jours de misère
 et d'humiliation se levèrent sur le pays opprimé.
 La division se mit entre les chevaliers si unis au pa-
 ravant, et le noble héros qui avait été un sauveur à
 l'heure du danger, ~~tomba~~ Henri Reuss, tomba ~~brûlé~~
 victime de l'ingratitude. La licence et l'arbitraire des
 maîtres et des commandeurs éveilla l'esprit de liberté
 de la noblesse et des villes, qui devint enfanter la ligue
 des villes prussiennes et devint si fatal à l'Ordre.
 Le concile de Constance venait de brûler le noble Huss;

(1) Le raisonnement de l'auteur me me semble
 pas moins nébuleux.

ses fanatiques partisans portèrent bien loin leur glorieuse vengeance à travers les pays catholiques. Jagellon de Pologne, dont la haine profonde contre l'Ordre Teutonique ne peut être comparée qu'à celle qu'Hannibal avait pour Rome, envola les bandes sauvages des Hussites, traversa avec elles, en 1433, la nouvelle Marche et la Prusse jusqu'à la mer Baltique, laissant derrière lui le désert et des misères insurmontables. Et toujours plus grande devint la division entre les chevaliers, toujours plus ardentes les revendications des états, toujours plus gênants les embarras financiers du Grand-Maître. Paul de Russdorf n'était pas de taille à lutter contre tant de difficultés. Le 2 juin 1441 il se démit de ses lourdes fonctions et le chapitre, réuni le 12 août, élut à l'unanimité le plus capable des Frères, Conrad d'Berlichshausen. Celui-ci était naturellement grand et avait de l'expérience acquise dans l'accomplissement de diverses fonctions. Il était surtout pieux et craignant Dieu, et pacifique par nature. Lors d'épisodes où il n'était encore que commandeur de Ragnit, l'assemblée des curés de Samland le déclara participant au fruit de ses messes et de tous ses pieux exercices, et les Chartreux de Paradis de Marie s'unirent à leurs prières. Il se montra toujours favorable aux Chartreux (S. Dorst, histoire de Prusse, II, pag. 761 Not.), et c'est une preuve nouvelle qui nous démontre que c'est précisément Conrad d'Berlichshausen qui est le fondateur de notre chartreuse. Tesch dit expressément que son portrait le représentant à genoux était à l'autel du couvent et n'a été que plus tard transféré dans la chapelle du château. Aujourd'hui, malheureusement, ce portrait est perdu.

L'Ordre des Chartreux qui avait pris naissance

en 1084 dans la gorge sauvage de la Chartreuse près de Grenoble, n'avait jamais été bien répandu, parce que la sévérité rigide de sa règle éloignait autant que la paresse indolente, l'amour des jouissances de la plupart des autres ordres attirait. Il s'était surtout peu répandu dans nos contrées septentrionales où le sens pratique des habitants repoussait avec horreur cette solitaire et cruelle modification de la chair, cette torture perpétuelle de l'esprit¹¹⁾. Venant de Suède, où l'on voit encore aujourd'hui leur couvent, les Chartreux avaient fondé en 1380 le couvent de Saccus de Marie près de Danzig et, paraît-il, la chartreuse de Francfort-sur-l'Oder en 1396; du moins l'empereur Wenceslas confirma le premier supérieur de ce couvent. (Angelus Ann. March. Brand. pag. 179.) A Rostock il y avait le couvent de Marien Eke ou propriété de Marie (legis Mariae), d'où sortit en 1360 une colonie pour aller fonder à Stettin le couvent de Gottes Gnade qui fut plus tard l'Oderberg, résidence de la cour et prison de Sidonie de Bork. Enfin Adélaïde de Brunswick, épouse du duc Bogislaw II, avait fait jeter ^{en 1356} les fondements de Marien Krone près de Rügenwalde (à Langke) et ^{en 1394} à la frontière de Cörlin, dans le Ruckland, un couvent dont on ne sait pas s'il était cistercien ou chartreux. (Strembrück, histoire des couvents de la Poméranie).

11) Le jugement que l'auteur exprime ici sur les ordres religieux et en particulier sur l'Ordre des Chartreux ne concorde pas avec l'idée que la Rédaction s'en fait. Celle-ci est d'avis qu'on ne rend pas justice à un institut du moyen-âge quand on l'arrache du milieu auquel il a appartenu pour le confronter avec les besoins de notre époque ou même avec une simple tendance de notre époque.

Je me suis demandé pendant un certain temps si les voisins de ce dernier couvent, qui a disparu si vite, et dont il ne serait même plus possible aujourd'hui de déterminer l'emplacement, n'auraient pas transféré leur domicile à Schivelbein. Mais quand je pense à l'affirmation de Voigt disant que Conrad d'Belichshausen était extrêmement bien disposé en faveur des Chartreux de Maries Paradises (Paradis de Marie), que ceux-ci devraient de prier pour lui, je trouve qu'il est plus sûr d'admettre que le couvent de Schivelbein est une plantation de la dite chartreuse et qu'il a été fondé au commencement de l'année 1441 sous les auspices de Conrad.

Les moines de Schivelbein surent ~~attirer~~ aussi ~~attirer~~ les faveurs d'autres seigneurs. Selon les renseignements qui nous sont parvenus, l'antique famille de Bork, si fière de son origine, les secourut de la manière la plus efficace. Cette famille, ^{qui est} l'une des anciennes ^{et} familles slaves (peu nombreuses) qui résidèrent en Poméranie et qui sut conserver sa puissance après la germanisation du pays, s'est établie surtout ^{vers la frontière,} dans la partie occidentale du pays, qui porta encore pendant des siècles le nom de cercle de Bork, c'est-à-dire aux environs de Labes et de Strammel. Cependant, au 15. et au 16. siècle, elle possédait aussi de grands biens dans la contrée de Schivelbein (G. W. de Raumer, Cadastre des terres de Charles IV, pag. 44). D'après le document cité par Werner, les Chartreux reçurent de Bork 1500 marcs, somme considérable pour ce temps-là, puisqu'elle équivaut à plus de 1000 thalers de notre argent, même si nous prenons ces marcs pour des marcs Frankenaugen. Il n'est pas à croire

que les 16 marcs en argent (136 ~~thalers~~ argent de Brandebourg vaut 8 Neuthalers 12 gros), qu'Henri Bork à Labes leur avait donnés par acte écrit, avaient été compris dans cette somme; cette donation paraît avoir été un second acte de charité. Mais comme en ce moment-là les matériaux avaient pour les Chartreux plus de valeur que l'argent, Henri Bork changea sa donation en argent en une livraison de charbon et de bois et se considéra dès lors comme co-fondateur du couvent. Quant à l'endroit désigné par le donateur (où les pierres et le bois devaient être pris) nous n'avons pas le précis, car le nom de Regenwalde ne convient à aucune localité. Peut-être est-ce Heinschfelde près de Regenwalde, mais il est plus probable que c'est Reinfeld près de Schivelbein, lieu dans le voisinage duquel il y a encore aujourd'hui des fours à charbon productifs. En tout cas Werner a mal lu.

La chartreuse existait sans doute déjà de facto, et Henning et Barthélemy étaient, d'après Tesch, les supérieurs du couvent. Leur talent de rusés négociateurs (je cherche en vain les ruses que l'auteur a découvertes) paraît leur avoir procuré une propriété dans le village de Ritzig. Mais un emplacement définitif leur manquait toujours pour y fonder leur couvent. (Est-ce probable, ceci? N'a-t-on pas commencé par leur assigner un emplacement?) Ce n'est qu'après qu'ils eurent préparé soigneusement tout ce qui était nécessaire à l'œuvre projetée, qu'après qu'argent et matériaux furent prêts que, probablement (ce n'est qu'une probabilité) les négociations avec le conseil de Schivelbein en arrivèrent au résultat qui est exposé dans l'acte de 1447.

Le jour de la fête de l'apôtre Matthieu, le 8 mars. (et non comme le dit Ledebur, induit en erreur par Werner, le 21 septembre, jour qui est celui de l'orange-liste Matthieu) 11), le chapitre à la tête duquel étaient le procureur Henning, le vicaire Barthélemy et le procureur Jean, concluent avec le conseil de Schivelbein le contrat par lequel ils reçurent un espace de terrain en dehors de la ville et un emplacement à bâtir dans l'intérieur de la ville pour y construire leurs maisons. Il est probable que le conseil n'était pas trop disposé à recevoir une société en somme si superflue et si inutile; sans cela il leur aurait bien accordé déjà auparavant cette faveur qui était relativement de peu d'importance, et il n'aurait pas prévu avec une pareille sollicitude un cas dont il était difficile de prévoir alors la possibilité, la suppression ou la ruine du couvent. La suite a rendu inutile cette précaution presque hérétique (?); toutefois le fait qu'on y a songé est l'indice d'une grande circonspection et d'un manque de religieuse confiance. Peut-être n'étaient-ce qu'un petit nombre d'âmes découragées qui, en ces temps de catastrophe, mettaient leur confiance dans l'Eglise, cette confiance que l'homme élevé ne place qu'en Dieu; peut-être ces découragés influençaient-ils le conseil hésitant (?)(2).

(2) A toutes ces ^{affirmations} suppositions purement gratuites, on reconnaît bien le pasteur protestant qui vit, en 1847, des protestants dans les membres du conseil de Schivelbein.

11) L'auteur a voulu sans doute désigner en premier lieu St. Matthias, dont la fête se célèbre le 24 février, et non le 8 mars. Mais pourquoi rejeter la date donnée par Werner?

Dès lors les Chartreux se mirent certainement à l'œuvre et construisirent leurs bâtiments en vue desquels tous les préparatifs avaient été faits. L'emplacement de la ^{maison} en ville qui leur avait été donné en même temps et qui avait appartenu auparavant à Michel Lékou, ne peut plus être déterminé. Il est possible que c'était le lieu appelé aujourd'hui la ^{Rittergut} terre noble. Malgré les recherches les plus minutieuses je n'ai pu rien découvrir à cet égard, si ce n'est ce que dit Werner dans son Recueil de renseignements, vol. I. pag. 48 Not. K, et après lui Bising (Geogr. III. 2. pag. 2421) : il dit que depuis la réformation c'est de nouveau une propriété bourgeoise. Voigt (histoire de la France VIII pag. 82) raconte que le bailli de Schivelbesen fut alors en démêlé violent avec la remuante famille de chevaliers de Leccow qui mit à sac plusieurs villes et châteaux de la nouvelle Marche. Il est probable qu'un membre de cette famille possédait la terre allodiale et située tout près de Schivelbesen (providait en qualité de patricien de la ville) une maison qui lui fut enlevée dans cette circonstance et donnée aux Chartreux. Par contre la localité lieu jadis occupé par le couvent est d'autant plus facile à trouver. Nous essaierons de les préciser d'autant mieux que dans un petit nombre d'années les derniers vestiges auront disparu pour la plupart. A l'endroit où jadis des moines paresseux observaient des règles à rebours tout en s'abstenant de tout travail physique (ouf!), des mains laborieuses ont bûché aujourd'hui des jardins et portent loin de là, les unes après les autres, des pierres qui ont empêché pendant des siècles la végétation d'y prospérer. C'est là seulement quelque tertre, un étang pavé, une pierre de pignon en forme de croix rappelle des temps depuis

longtemps disparus.

Schivelbein est situé dans une de ces vallées trans-
versales, parallèles à la côte de la mer Baltique, que
les cours d'eau de la Poméranie forment si volontiers
quand, descendus des hauteurs, ils sont arrivés sur le
plateau qui ~~est~~ est adossé à ces hauteurs. La Rega, qui
a commencé par prendre sa direction vers le nord-ouest
et vers le nord, tourne tout-à-coup vers l'ouest, à
une distance d'une demi-lieue de la ville, et ~~traverse~~
~~et~~ parcourt la vallée longue d'une lieue environ,
dont les bords à pente douce, mais passablement éle-
vés, et le fond tourbeux, occupé par des prairies, an-
noncent une ancienne formation lacustre. Au
point où le fleuve avec ses nombreux détours se rappro-
che le plus du sud de la vallée, se trouve la petite ville
à une ^{altitude} profondeur telle que du plateau avoisinant
on aperçoit à peine le point du clocher de l'église.
La Rega s'approche de la ville par une inclinaison
pouvant vers le sud après avoir, presque à son an-
gle septentrional, coulé en face des ruines du cou-
vent. Ce couvent était par conséquent situé au
nord-est de la ville, à une distance de quelques mil-
liers de pas, là où probablement un mamelon s'éle-
vait au-dessus du sol marécageux. Il est probable
que ce lieu, avant que l'activité humaine n'eût livré
à la culture les versants arides et fertilisé les humi-
des prairies, offrait aux moines la solitude triste
et déserte ~~gélée~~ gélée par leur règle sévère. Des rustes
bâtimens il ne reste que fort peu de chose, ce qui
pourrait le mieux servir à des besoins matériels.
Quand on vient de la ville, on entre dans une spa-
cieuse cour agricole dont le carré est formé de trois
côtés par des granges et des écuries de construction

récente. Ce n'est qu'à la porte d'entrée et à une ^{petite} partie
des bâtiments du côté nord qu'on trouve ^{voit encore} des restes d'an-
ciens murs. La rangée des bâtiments qui forment le
côté nord se termine du côté de l'est par un grand
édifice en pierre que font paraître sérieux son style
architectural, son aspect et les enlaidissements ^{qu'il a}
ont ^{fait subir} apportés d'une génération de propriétaires paysans.
Jadis cet édifice n'avait qu'un étage : ~~des~~ ^{deux} grandes
~~voûtes~~ ^{voûtes} byzantines formaient le portail et les fenêtres
formaient de grands arcs byzantins ; des chambres
hautes avec plafond plat occupaient le vaste espace
intérieur ; de jolis ornements décoraient la corniche
et ^{attendent} ~~attendent~~ encore aujourd'hui le ^{1er} ~~1er~~ arc. Lequel
les Turcs ont été induits sans qu'ils aient mesurés
à l'aspect sérieux du tout. Au-dessus des puis-
santes murailles s'élève un toit très incliné couvert
de tuiles à pointes triangulaires, dont la solidité a
bravé maints orages. C'est pourquoi les pignons sont
hauts ; le pignon oriental surtout, qui est orné de dé-
corations architecturales, d'arcs et de cercles,
offre un aspect magnifique. Une croix en fer ajou-
rée, qui s'élève ^{comme} au-dessus de l'édifice, est le seul signe
qui annonce encore son ancienne destination. A part
cela les hommes ont tout transformé à l'intérieur et à
l'extérieur. On a partagé l'espace intérieur pour ob-
tenir les chambres basses d'un second étage ; les grands
arcs ont été murés et on y a encasté de petites fenêtres
carrées ; une deuxième porte a été percée et plusieurs
petites ouvertures ont été pratiquées pour donner pas-
sage à des pigeons, etc. Quand l'esprit et le cœur
des hommes se rapetissent, on n'emploie plus que

des espaces étroits (1) et le petit bourgeois passe plus volontiers sa soirée assis derrière son poêle chauffé plus volontiers que de sortir et d'admirer l'immense route des cieus étalée qui lui paraît si froide. Le bâtiment qui sert aujourd'hui à l'exploitation curale, pourrait bien avoir, jadis, abrité aussi l'administration économique. Un juge compétent, le pasteur Breming de Schivelborn, le prend pour le prieuré, le prieur étant le seul des Frères habitant en dehors de la clôture et plusieurs autres chartreux offrant la même disposition. En tout cas, cet édifice existe depuis l'origine de la chartreuse, car toute son architecture, surtout celle du pignon oriental, a beaucoup d'analogie avec la demi-croix de l'église de la ville, croix qui a été construite probablement à la fin du 15^e siècle, après la tour et le raisseau.

Le carré que je viens de décrire ne formait peut-être que le tiers d'un autre carré ~~tant~~ à l'angle duquel il était situé. Quand on vient de la ville et qu'on s'approche de la porte d'entrée, on laisse à sa droite, ~~un petit étang~~ au bord de la route, un petit étang qui appartient moitié à la ville, moitié au couvent, tandis qu'à gauche ^{de la route} la blanchisserie de la ville s'étend jusqu'aux édifices du couvent. De cet étang

11) Si l'affirmation de l'auteur est vraie, il s'en suit que les moines « superflus, inutiles, paresseux » qui ont construit la chartreuse, n'étaient pas si petits d'esprit et de cœur que « les petits bourgeois laborieux » qui s'y sont établis après la réformation. Nous ne voulons rien affirmer, nous voulons simplement attirer l'attention sur les conséquences des affirmations de l'auteur. La rédaction.

sort un fossé profond, long d'environ 300 pas, au-
 quel ~~un autre fossé~~ se joint à angle droit un au-
 tre fossé qui est à son tour croisé par un troisi-
 me fossé qui ~~se dirige~~ vers le prieuré que nous
 venons de décrire. Ces trois fossés limitaient
 l'espace occupé par l'ancienne chartreuse propre-
 ment dite, la clôture. L'un des ces fossés était
 jadis pavé, dit-on; un second a offert, quand on
 l'a vidé, un fond en terre battue semblable à
 l'aire d'une grange; tous deux étaient en même
 temps des réservoirs. L'espace compris entre ces
 fossés présentait jusqu'à ces derniers temps une
 surface inégale, couverte de buissons bas et de
 fînes vieilles peut-être de 150 ans. Dernièrement,
 on a aplani ce terrain, on a abattu les arbres et on a
 enlevé pour la seconde fois la partie exploitable de
 ce sol à l'action magique et sainte de la nature.
 En cela on aperçoit avant tout l'effet démoratoire (?)
 des temps, de la civilisation et des hommes, en ce que
 ceux-ci égalisent et nivelent tout, le sol variable
 de la terre et les ~~condit~~ diverses hauteurs dans la vie
 politique et sociale. C'est pourquoi la civilisation
 qui est le résultat visible de l'œuvre de l'homme
 dans le temps, est la plus grande ennemie du mono-
 pole et du privilège; ses progrès sont le progrès de
 la liberté individuelle. On voulait, en cet endroit,
 faire un jardin; ~~lorsqu'en~~ en débarrassant les éminences,
 on mit à nu, tout au tour, des fondations qui étaient
 oubliées depuis long temps. La tradition populaire
 a toujours désigné le prieuré comme étant le couvent
 lui-même; elle le disait habité par des nonnes et
 croyait à l'existence d'un long corridor souterrain,
 passant sous la Rega et aboutissant au château

et parcouru fréquemment par les chevaliers allant en visite (1). Le déblaiement des matériaux qui couvraient les fondations a fait voir la fausseté de cette tradition. Les fondements s'étendaient parallèlement, à 1 1/2 ou 2 verges de distance des dits fossés, dans trois dimensions, c'est-à-dire, représentaient un corps de bâtiment avec deux ailes saillantes. Malheureusement on ne pouvait guère voir de plus. Une masse de pierres taillées, de croix, de rosettes, de triangles, de bassins (terme de maçonnerie) et de pierres de maçonnerie d'une solidité indestructible étaient les seuls restes dispersés de la partie de l'édifice qui s'élevait au-dessus des fondements. Ce bâtiment renfermait certainement les cellules des Frères (l'auteur s'imagine que la chapelle ressemblait à un couvent ordinaire) et l'espace qui séparait le bâtiment des fossés ^{de l'église} était occupé par les petits jardins que les religieux possédaient et qu'ils devaient cultiver. Enfin le quatrième côté, qui est formé maintenant à moitié par l'enceinte orientale de granges, de la cour agricole, n'est pas encore découvert. Il y a là un tas de terre qui a été évidemment apporté et sur lequel doit avoir été l'église du couvent. Le côté long s'étend à peu près de l'est à l'ouest, et une saillie latérale indique la place de la croix qui avançait dans la cour intérieure du couvent et qui communiquait peut-être par un cloître avec la demeure des Frères. A l'angle adjacent de la cour agricole on voit encore un vieux mur où l'opinion populaire place une chapelle

(1) Adieu, ces souterrains mystérieux mettaient en communication les couvents d'hommes et ceux de femmes. Partout l'imagination des prédicants a été féconde. Le traducteur.

mais où, selon l'avis plus probable de M. Brewing
 il n'y avait que l'entrée principale de l'église pour
 les laïques. — Plus loin, vers l'orient, en dehors des
 fossés, s'étend une prairie marécageuse qui a ^{été} ~~été~~
^{servi} jusqu'à ce jour un mélange poétique d'allées
 d'arbres et de parterres de gazon. A son extrémité,
 là où la Flega fait un nouveau coude vers le nord,
 se trouve un tertre, couvert d'arbrustes, dont la
 forme arrondie, conique, annonce un amoncellement
 fait artificiel. Au sommet, on voit en core un fonde-
 ment circulaire composé de blocs de granit sur
 lequel s'élevait probablement une petite chapelle.
 Ce lieu devait être favorable à la méditation sérieuse,
 solitaire, car de grands arbres cachaient la vue de
 la ville et du couvent et ne permettaient qu'un
 coup d'œil étendu sur le sol marécageux de la val-
 lée, jusqu'aux bords dénudés de la rivière.

C'est l'aspect du lieu que les moines avaient
 choisi pour y établir leur demeure. Le Grand Maître
 Conrad d'Belichshausen, la famille de Bork et la
 ville de Schivelbern avaient, par des générosités ré-
 pétés, rendu la construction possible et étaient deve-
 nus fondateurs et co-fondateurs de la chartreuse
 qui reçut le nom de Gottes Friede, Fara de Dieu (par
 Dieu). Il est probable qu'à partir de l'an 1447 les tra-
 vaux avancèrent rapidement et que les Frères zélés
 cherchèrent à obtenir de la pieuse commune de nou-
 veaux subsides. Busch et les Ann. Schiv. rapportent
 que dès l'an 1449 le bourgmestre Nicolas Boltenhagen,
 dont le nom est cité dans l'acte de confirmation de
 l'an 1447, fit don à la chartreuse des deux charri-
 ères qui ont porté jusqu'à ces derniers temps le
 nom de *de les neuf verges*. n Après cela, nous ne savons

plus rien jusqu'en l'an 1454, jusqu'à l'époque où le
 pays a changé de maître. Depuis longtemps Frédé-
 ric I et Frédéric II, de la maison de Hohenzollern,
 qui possédaient la Marche électorale de Brandebourg,
 avaient jeté leurs yeux sur la nouvelle Marche qui
 avait appartenu de tout temps au Brandebourg. Mal-
 gré les grands embarras dans lesquels il se trouvait, le
 Grand-Maître n'avait jamais voulu se défaire de ce
 territoire important; mais alors, sa situation finan-
 cière était si critique, et il se sentait si menacé par ses
 ennemis intérieurs et extérieurs, qu'il ne put pas re-
 pousser plus longtemps le marché qui lui était of-
 fert. Louis d'Elrichshausen, le faible successeur du
 Grand-Maître Conrad, son illustre oncle, vendit
 le vendredi, 22 février (Cathedra Petri) de l'an 1454
 la nouvelle Marche, et peu de temps après, Duxien
 et Schivelbein à l'électeur de Brandebourg. Voir
 l'histoire de Prusse VIII. pag. 451), place la dernière
 vente en l'an 1455 (En Dabla l'Art de vérifier les
 dates également, le traducteur); mais les affirma-
 tions concordantes de Leuthinger, de Gundling, de
 Werner et de Büsching, qui se sont copiés, l'est vrai,
 parlent en faveur de 1454. La prestation d'hon-
 mage doit avoir lieu le 27 septembre, fête de St.
 Maurice; cependant l'acte de confirmation des privi-
 lèges de la ville n'est daté que du 25 mars 1455,
 le ~~mercredi~~ ^{jeudi} après Marie (l'auteur veut dire sans
 doute l'Annonciation de la St. Vierge); mais le jeudi
 après l'Annonciation ne saurait être le 25 mars.
 Les Châteaux doivent avoir fait de meilleures né-
 gociations; peut-être aussi acceptèrent-ils plus faci-
 lement le nouveau pouvoir, car dès le 29 novembre,
 vendredi, veille de St. André, ^{de l'an 1454,} ils obtinrent de l'Élec.

Voie p. Hh

peu, à Kiistrin, l'acte remarquable que Werner a reproduit dans ses *Collection de renseignements* vol. I st. 5. pag. 217 :

L'Electeur Frédéric II déclare que des plaintes lui ont fait savoir que le pauvre couvent des Chartreux, le couvent de Saint de Dieu à Schivelbera a été attaqué à diverses reprises, il a été dépouillé de ses biens propriétés et a éprouvé du dommage dans ses biens, de sorte que le culte divin qui avait eu des commencements si joyeux, rétrograde et ~~est~~ décliné encore. C'est pourquoi il veut prendre sous sa protection le couvent et les religieux qui l'habitent avec tous les leurs, et spécialement leurs biens, leurs propriétés, leurs villages, leurs restes et leurs privilèges, comme il les a acquis avec la nouvelle Marche, et prie tous ceux qui voudront conformer leurs actes à ses desirs, de ne pas faire de tort au couvent, mais de le protéger plutôt comme d'autres qui sont sous sa protection. Quant à ces officiers, baillis et villes de la nouvelle Marche et de ~~de tous ses autres~~ du reste de ses états, il leur ordonne d'observer fidèlement ces dispositions. Donne à Kiistrin le vendredi, veille de St. André; de l'an 1454.

Ce document nous montre le couvent comme existant réellement et positivement; il paraît même, si les termes employés ne sont pas une simple formule, que le couvent était déjà en possession de villages, de restes et de privilèges. Sans doute, il est traité de pauvre et l'on sait qu'en général les moines n'étaient pas très florissants dans les pays soumis à l'Ordre Teutonique. Toutefois Conrad d'Belichhausen était si bien disposé en faveur des Chartreux qu'il faut attribuer aux malheurs de l'époque les causes

de la pauvreté du couvent. Ainsi celui-ci a été attaqué
à diverses reprises, dépouillé de ses propriétés et lésé
dans ses biens. Cela n'est pas étonnant, d'autant moins
que d'après les rapports de Voigt, la nouvelle Mar-
che, pendant les derniers temps qu'elle a passés sous
l'obédience de l'Ordre, a été vivement inquiétée par des
ennemis intérieurs et extérieurs, tandis que les envi-
rons de Schivelbern ~~situés~~ étaient troublés par la
lutte avec les Lekow et que les conflits avec les ducs
de Poméranie réduisaient à la misère le pauvre peu-
ple des campagnes. Il est à croire qu'au milieu de tou-
tes ces compétitions le couvent sans défense ne fut pas
épargné. Sous le règne de l'électeur Frédéric, le pays
fut aussi éprouvé non-seulement par la querelle avec
les Duitzow, mais encore par mainte lutte sauvage,
et les Marches furent loin de jouir de la tranquillité
que de Raumer leur attribue dans son Cod. dipl.
Brand. contin.

Après ce document, nous en trouvons un second,
de l'an 1500, cité par Werner, I. 5. pag. 218. Werner a
été en possession de l'original qui était écrit sur par-
chemin en caractères assez lisibles, mais dont les deux
feuilles avaient disparu. Le gentilhomme Joachim
Bork, domestique à Strassmuel déclare qu'il a vendu
aux Pères et Frères Chartreux résidant près de Schi-
velbern, pour 50 florins du Rhin, une rente de 16
mares dont la moitié sera perçue tous les ans, le jour
de la foire annuelle de Regenwald, sur la ferme si-
tuée au village de Stargard et habitée alors par Kar-
sten Grostenick. Si un jour le paysan devint inso-
lable, le devoir de payer incombera à lui (Bork)
ou à ses héritiers; mais si lui ou ses héritiers ven-
lent se libérer de leur obligation, le paiement de

50 florins du Rhin, au port soulevé, se font après avertissement préalable d'une demi-année, le jour de St. Martin, avec l'impôt annuel eichu. Matzke Bork à Strassumel, son successeur féodal, confirme tous les articles de cet acte et append son sceau à côté de celui de son capitaine. Donne le mercredi après la St. Barthelemy (14 août) 1500.

Leuthinger dans sa Topographia prior Marchiae 550 cite encore le couvent de Schivelbarn parmi les couvents provinciaux de la nouvelle Marche; mais après ~~cela~~ cela on ne plus sur ce couvent aucun renseignement jus qu'à la réformation. Il ne nous est donc pas possible d'indiquer avec précision quelles étaient les terres et les biens possédés par le couvent. Ceux-ci grossissaient 12 charrees de la ville qui ont appelé, la moitié, charrees de la chartreuse, et l'autre moitié, charrees de l'église; les premières provenaient de donations immédiates faites au couvent par certains bourgeois; les secondes avaient passé à la chartreuse après avoir appartenu à l'église paroissiale qui les avait elle-même acquises par voie de donation. Tous cela le couvent versait annuellement une petite somme d'argent à l'église; cette redevance s'est toujours conservée et aujourd'hui encore elle est à la charge des propriétaires. On fait de villages, il paraît que Klitzkow, Ritzig, Liepzig, Falkenberg, Klitzin et Dolgenow appartenant au couvent en entier ou en partie. Sur l'activité spirituelle que les Chartreux ont déployée dans notre pays, il n'y a rien à dire non plus, et sur ce point surtout, qui cependant aurait tout d'intérêt pour l'histoire de la civilisation dans nos contrées, on ne peut faire que des suppositions. Vogt raconte dans

histoire de France 41 pag. 756, que l'Ordre Cistercien exerçait sur les couvents une surveillance très soignée, de sorte qu'ils ne pouvaient, sans une autorisation spéciale de l'Ordre, autorisation qui n'était accordée que rarement, acquérir aucune propriété ni par achat ni par héritage. C'est pour quoi, sous sa domination, ils ne parvinrent jamais à l'aisance ni à la fortune qu'ils acquirent en Allemagne et dans d'autres pays. Avec cela leur culture intellectuelle était très bornée, il n'était pas question chez eux d'état travaux scientifiques et leur occupation journalière consistait en exercices spirituels et à ne rien faire. Les nombreuses ordonnances qui furent rendues touchant la discipline de la chartreuse de Stettin et que Daniel Cramer reproduit dans sa ^{grande} Chronique ecclésiastique de Poméranie⁽¹⁾

(1) Les assertions de Cramer relatives aux ordonnances en question (Grande Chronique ecclésiastique de Poméranie, vol. II, pag. 119, 120, 123, 124, 148) sont au plus ~~peu~~ point incertaines. La connaissance de ces ordonnances provient sans doute d'un livre de statuts ou d'autres papiers de la chartreuse de Stettin, mais que les ordonnances aient été faites par « le chapitre du couvent assemblé », par « le chapitre de la chartreuse pour Stettin » et n'aient été faites que pour ce couvent, c'est une invention du chroniqueur étourdi, invention qui s'évroule d'elle-même. Au contraire, comme le font voir les extraits publiés, les ordonnances s'adressent à tous les prieurs, religieux et nonnes de l'Ordre des Chartreux; elles n'ont pas été non plus rendues par le chapitre de la chartreuse pour Stettin, car il n'y avait pas

annoncent que ces moines n'avaient pas d'aptitude aux œuvres de la civilisation. Il en était probablement de même dans notre couvent, car on ne retrouve aucune preuve d'activité transcendante. Lui donc n'approuvait pas et l'œuvre de la réformation qui a retranché des corps sains de l'État ce

de chapitre semblable à Metten — le couvent isolé n'avait qu'un couventes dont le chef était le prieur —; elles émanent du Chapitre général de l'Ordre. On voit combien l'on est exposé à se tromper lorsqu'on s'avie de tirer de pareilles ordonnances générales des conclusions concernant l'état moral et intellectuel d'un couvent pris en particulier. Mais ce que ces ordonnances renferment, le voici. Quelques membres de l'Ordre ont accepté des indulgences pontificales véritablement offertes, comme de se confesser à qui ils voudraient, d'aller en pèlerinage dans des lieux éloignés. Le Chapitre (1480) condamne cette violation de la clôture comme une violation des statuts de l'Ordre et défend de faire à des Chartreux errants des prêts ou des dons pris sur les biens des couvents. Le pape lui-même, à qui les décrets du Chapitre général furent soumis, les a approuvés; neuf années plus tard, le Chapitre les a ^{de nouveau} renouvelés et étendus. Une autre ordonnance de l'an 1507 défend aux religieux de s'occuper d'alchimie; il leur interdit également les visites mutuelles des moines et des sœurs de l'Ordre. Voilà tout ce que rapporte la Chronique de Cramer. De là il est difficile de tirer la conclusion que les Chartreux n'étaient pas aptes à l'œuvre de la civilisation. La récitation.

cancer pourri et qui a fait rentrer les richesses mortes d'un petit nombre de paresseux dans les canaux féconds de l'économie politique (1).

En 1536, le margrave Jean, que l'on a appelé l'Est de l'Allemagne, le Sage et l'Austère, monta sur le trône principal de la nouvelle Marche (il était fils de l'électeur Joachim I (1499-1536) le traducteur). Il abolit enfin la défense que l'orthodoxie tenace de son père catholique avait opposée à la diffusion de la réforme dans les Marches. Des considérations extérieures l'empêchèrent lui-même, jusqu'en 1538, de faire profession de la nouvelle doctrine. A cette époque, il embrassa ouvertement la réforme et demanda à Luther lui-même le plan de la nouvelle organisation ecclésiastique. Les couvents et les chapitres qui étaient déjà déserts pour la plupart, parce que les ecclésiastiques ne se sentaient pas à l'aise au milieu d'un peuple dans lequel un esprit plein de fraîcheur s'était ^{au sein duquel} manifesté, furent confisqués successivement. Malheureusement Wegener, dans sa Vie du margrave Jean, a traité très superficiellement ce sujet intéressant, et je n'est que dans Leuthinger que je trouve des renseignements clairs et nets. Dans son ouvrage de Marchia Brandeb. lib. II

(1) On peut après tout applaudir à la réforme et reconnaître sa légitimité aussi que celle de l'Eglise évangélique qui en est sortie, sans faire pour cela la ore religieuse de paresse, les couvents de cancer, et toute l'Eglise romaine et illégitime. Le christianisme n'est pas relégué dans une seule forme; il peut ~~présenter~~ sa richesse sous une foule de formes, sans cesser pour cela d'être en et vrai.

La rédaction.

S. 26, que malgré la réforme des diocèses, les chapitres des cathédrales, les couvents des campagnes et ceux des villes (*monasteria campestria et principata*) demeurèrent en bon état et qu'en dehors des villes ils ne furent pas empêchés d'observer leurs règles; qu'au contraire, ils furent laissés libres de professer quelque religion ils voudraient; qu'ils durent seulement accorder la liberté à leurs subordonnés. Il dit en outre libr. xx § 8 que la cupidité des princes, des nobles et des trois archevêques transforma la plupart des couvents de la Marche en propriétés du trésor princier et de la noblesse (*aulico atque nobilitico fisco subiecit; non abique pretatis atque studiorum querela*), ajouta-t-il / et que dans ce pillage et dans cette profanation des choses saintes s'est glorieusement réalisée la prophétie de Luther disant que par lui les princes ne deviendraient pas plus riches, que par contre le peuple et la campagne qui avaient été délaissés auparavant des commodes jouissances de la vie (*exclusa fortunæ felicioris ubertate*), acquerraient plus d'aisance et de biens. Parmi les couvents sécularisés, il cite aussi celui de Schivelbein, mais sans préciser la date de cet événement. Nous pensons que la sécularisation n'eut lieu que plus tard. Nous tirons cette conclusion de ce que lors de l'échange que le souverain fit, ^{avec l'Ordre de St. Jean} en 1539 ou en 1540, de ses possessions voisines de Schivelbein contre Quartschen et Neudamm, les biens de la chartreuse, seraient devenus aussi la propriété de l'Ordre s'ils avaient été déjà alors entre les mains du margrave. Mais ce n'est pas le cas et il n'y a pas non plus de réserve spéciale dans le récit de permutation. C'est ainsi qu'un rap-
bruit

port répandu à Schivelbern, et d'après lequel le margrave Jean venant à Schivelbern en 1557 y aurait, pendant son séjour, supprimé le couvent, ~~présentant~~ ~~des~~ ~~vues~~. Il en aurait fait un bailliage séculier, pour-
 rait être vrai. Werner I pag. 48 Not. R. et après lui
 Birsching, Description de la terre III. 2. pag. 2421 se
 contentent de dire qu'à l'époque de la réformation le cou-
 vent a été supprimé et a été changé en terre noble,
 tandis que la maison à l'intérieur de la ville est de-
 puis une propriété bourgeoise).

C'est ainsi que les Chartreux, éloignés des maisons-mè-
 res d'où ils étaient sortis, occupant un poste perdu au
 milieu des vieux pays slaves, avaient été plus d'un
 siècle près de Schivelbern. Ils avaient, selon toute
 probabilité, fait peu pour la civilisation du pays
 et pour l'instruction du peuple, mais ils s'étaient
 montrés, dès leur première apparition, et d'autant plus
 ardents à sauvegarder leurs propres intérêts. Ils a-
 vaient obtenu de riches donations, ils avaient acquis
 d'autres biens par des achats avantageux, et il est
 possible qu'à la fin leurs vastes propriétés attri-
 raient plus leur attention que le service divin dur
 et cruel auquel ils étaient destinés. Il est possible
 que dans le couvent de Pair de Dieu (Gottesfreude)
 on laissait Dieu bien en pair. C'est pourquoi son
 temps était accompli et un autre recolta le fruit
 des longs efforts de ses habitants. Le margrave
 Jean s'empara des biens du couvent qui un de ses
 ancêtres avait pris sous sa protection spéciale. Ce
 prince violent et qui dans la poursuite de ses vues
 de cupidité se montrait injuste jusqu'à la cruauté
 (il a donc bien mérité les qualifications d'Heil de
 l'Allemagne, de Sage et d'Autrice) - le Producteur /

et dont les savants Hebblois Sabinius et Wagerus ont ^{pu}entrepris en vain la défense, ce prince ne respecta pas les anciens droits que l'emplacement du couvent que la ville de Schivelbein s'était réservés expressément lorsqu'elle avait sa donation au couvent en 1447 (quant aux droits des ~~couvent~~ ^{Chartreux} l'auteur en fait bon marché); il ne voulut pas voir que les charrees de l'église ne devaient appartenir au couvent qu'aussi longtemps que couvent et charrees auraient une destination catholique. Il serait possible, il est vrai, qu'il eut ecarté ces droits par suite de négociations, ou que les représentants de la ville et de l'église ne les firent pas valoir; mais quand on considère, d'un côté, la liberté (l'indépendance) et la liberté de langage que s'accorderaient alors les représentants du peuple et d'un autre côté l'arbitraire sans gêne du margrave, nous ne doutons pas un instant de bien-fonder la justice de notre supposition(?).

De l'époque, où la chartreuse était avec ses dépendances un domaine du souverain, je ne trouve qu'un seul renseignement qui est de l'an 1572. To le trouve dans le premier volume des actes du couvent au greffe de Schivelbein, sous le gouvernement de l'électeur Jean Georges (1). D'après un ancien extrait du registre des impôts fait par le conseil, la somme de l'impôt prélevé sur la ville ~~à l'époque~~ à la St. Martin de l'an 1572 s'élevait à 517 florins 11 gros 9 deniers. Sur cette somme, le prince percevait 463 florins 5

1) Jean le Sage et l'Autriche, l'Veit de l'Allemagne, étant mort en 1571, son neveu Jean Georges, électeur de Brandebourg, réunit la nouvelle Marche à ses États.

gros en bon argent, ce qui équivalait à 405 rixdalers 8 gros dont on défalquait toutefois 30 florins qu'on retenait à l'électeur pour 4 charreues qui avaient été prêtées aux bourgeois et réunies à la chartreuse. L'électeur payait pour les terres de la chartreuse les divers impôts communaux (Uebede, Hufenzins, Schoss et autres).

L'électeur Joachim Frédéric (1598-1608) échangea en 1601, avec le gentilhomme Henning Reich pour la vie durant de celui-ci, la chartreuse avec toutes ses dépendances contre Rosenthal.

À la mort de Reich, en 1620, la chartreuse fut achetée par Laurent de Wachholz, gentilhomme poméranien, pour la somme de 22 000 rixdalers. Le 11 juillet 1621, il reçut à Küstrin l'investiture de l'électeur Georges Guillaume. À ce moment, 7 villages et 3 métairies dépendaient de la chartreuse. Ces villages étaient Grössin, Ritzig, Klitzkow, Liepzig, Falkenberg, Dolgenow et Klötzin. Les métairies étaient celles de Wachholzhausen, Grössin et Ritzig. La vieille chartreuse prit alors le nom de Wachholzhausen et sous ce nouveau nom devint une terre noble féodale.

Les deux derniers alinéas ne sont plus que des extraits du traité de Winchow, la chartreuse ayant cessé d'exister.

En 1630, une bataille se livra près de Schivelbein entre les Suédois qui assiégeaient Stolberg sous les ordres du général Kniphausen, et une armée impériale qui arrivait pour porter secours à la ville assiégée. La ville de Schivelbein fut assiégée et incendiée par le général Montecuculli. Après la retraite des Impériaux les Suédois levèrent de fortes con-

tributions jusqu'en 1634. En 1626 la ville de Schivelbein fut de nouveau mise à contribution par les règlements suédois Grotz et Kulemann. Les propriétaires de la chartreuse eurent naturellement, chaque fois, leur bonne part des contributions à payer. En 1641, Vincent Henning de Wackholz fut pourchassé par les Suédois et obligé de se réfugier en Pologne.

Lauront de Wackholz, l'acquéreur de la chartreuse, avait encouru des dettes. Ses fils, Vincent Henning et Jean Christophe se virent contraints d'aliéner, en 1651, une partie des biens ou dépendances de la chartreuse, entre autres les villages de Grössin, de Klötzin et de Dolgerow, et la chartreuse elle-même en 1654.

Pierre Möde est propriétaire de la chartreuse en 1655. Martin Schlieske l'achète de la veuve ou des enfants de Möde après 1680.

Georges Gottfried Hartmann fait l'acquisition de la chartreuse avant 1707. Celui-ci, comme tous ses précédents, est en conflit avec la ville relativement aux impôts.

Entre 1740 et 1744, les héritiers de Hartmann vendent la chartreuse à l'avocat Daniel Horn.

Pendant la guerre de sept ans, la ville de Schivelbein fut mise à contribution par le corps du général russe Gottleben (en 1760).

En 1784, il y avait à la chartreuse un nouveau propriétaire, Kleist.

Je traduis de nouveau in extenso l'alinéa final:

Nous ne saurions terminer cet exposé, sans mettre en évidence la pensée historique générale (nous dirions tout simplement la réflexion) que nous inspire la vue du vieux tableau. C'est l'injustice qui ne cesse d'enfanter la querelle et le désordre, aussi longtemps

qu'elle n'est pas exprimé. Lorsque le margrave Jean sur-
 prit le couvent pour l'annexer à ses bailliages, sans res-
 pect pour le bon droit que les pères de la cité avaient
 expressément réservé en toutes lettres dans l'acte de
 fondation, il inaugura la longue série de contestations
 que nous venons de voir¹¹⁾. La vieille chartreuse de
 Gottesfarsede devint une source de querelles et d'agita-
 tions sans fin : ce fut d'abord un bailliage princier,
 puis une terre noble franche. Ses terres, les charvues fran-
 ches, étaient désignées sur le territoire de la ville,
 entre les charvues des simples bourgeois, et elles n'étaient
 pas plus grandes de la largeur d'un doigt, ni meilleures
 ni plus libres que celles des voisins, le bras ou le
 fanneur (quelle profondeur de réflexion !). Cependant
 son propriétaire faisait partie de la classe des chevaliers,
 et revendiquait pour sa chartreuse tous les privilèges
 d'une terre noble. C'était une formation barbare
 et malheureuse qui, ainsi que tout demi-mesure,
 ne pouvait qu'enfoncer le désordre. La ville était
 dans son droit fondé sur des actes authentiques,
 lorsqu'elle exigeait des taxes de charvues du couvent
 comme de toute autre charvue communale, et de
 son côté le propriétaire de la chartreuse avait rai-
 son de refuser de payer la taxe, puisqu'il avait
 reçu une terre noble en fief. Là où la violence est
 semée, l'on recolle l'espérance de résistance, et le fruit
 de l'injustice, c'est toujours le malheur. Les temps
 nouveaux ont eu l'air de vouloir résoudre cette dif-
 ficulté : Le partage de la communauté ? des biens
 communaux ? (Gemeinschaftstheilung) mit à part

¹¹⁾ Je crois qu'il l'inaugura en déposant les Char-
 treux. Le traducteur.

les chartres du couvent pour en faire un tout, mais elle ne put faire de la même manière ^{la séparation} ~~de~~ partage des droits du couvent. Alors les autorités de la ville prirent le parti de faire pour la ville l'acquisition des terres. C'eût été la meilleure réparation de l'ancienne injustice¹¹, et cette réparation aurait pu empêcher bien des contestations qui sont peut-être encore dans le sein de l'avenir. Des circonstances particulières ont empêché alors (quand ?) cette réparation; toutefois ce pourrait n'être pas encore trop tard.

11) Singulière réparation qui, paraît-il, n'était pas faite au moment où l'auteur écrivait. Les terres de la chartreuse situées sur le territoire de Schivelbein sont-elles aujourd'hui propriété de la ville ?

Supplément
à l'histoire de Schivelbein
par le D^r Virchow
professeur à l'hôpital de la Charité de Berlin.

Trois ans après avoir publié la notice qui précède, M. Virchow fit de nouveau paraître dans les *Baltische Studien* (2^e livraison de l'an 1847) le résultat de nouvelles études sur l'histoire de Schivelbein. Comme dans cette nouvelle étude, il n'y a que peu de chose à glaner pour l'histoire de la chartreuse, je me bornerai à donner quelques extraits de ce travail.

I. Annales Schivelbeinenses.

Aux archives du bureau des finances conservées au château de Schivelbein, M. Virchow ^{à découvert} un recueil de d'actes qui proviennent des archives de l'Ordre Teutonique à Sonnenburg. Il y a là deux exemplaires des Annales Schivelbeinenses. Le premier exemplaire intitulé « De la ville de Schivelbein » va jusqu'à la fin de l'année 1704. et a pour auteur l'avocat David Malchewitz, qui est devenu canonic la même année (1704). Cet écrit s'occupe surtout de la guerre de Trente ans et des origines de la ville. C'est le plus imparfait des cinq exemplaires connus.

Le second exemplaire trouvé au château de Schivelbein est le meilleur des cinq. Son auteur doit avoir été un homme intelligent, un bon patriote et probablement un pasteur. Il a pour titre : Annales Schivelbeinenses. Au dos de la feuille qui porte le titre, il y a une notice tirée du *Theatro Europæo*. Il s'arrête à l'année 1661. Les notes sont précises

les noms et les dates sont donnés exactement. Il paraît être du commencement du 18^e siècle.

On connaît donc aujourd'hui 5 exemplaires des Annales Schivelbeinenses. Leur texte en somme concordant annonce une source commune. Cependant, il n'est question nulle part de chroniques commencées dans les temps anciens et continuées. Le terme ^{plus tard} souvent répété: « d'après le rapport des anciens » fait supposer des documents qui pourraient avoir existé encore à l'époque de la table de l'élaboration du tableau chronologique primitif. Dans ses récits d'épisodes de la moitié du 15^e siècle, le second exemplaire surtout fait allusion à l'ancien livre des échiquiers de cette époque. Et

Et tout cela, à part les documents que les divers auteurs des Annales Schivelbeinenses pourraient avoir eu sous les yeux, je ne vois le rien qui date de l'époque de la chartreuse. (Cette observation est du Traducteur).

II Livres du Trésor.

Le lundi après Pâques de l'an 1540, le margrave Jean publia à Küstrin une ordonnance de la Trésorerie de la nouvelle Marche, qui prescrivait de conserver avec soin les biens d'église et ceux des hôpitaux, de les réunir dans un Trésor commun pour pouvoir les faire servir ensuite à des œuvres religieuses ou charitables.

III. Supplément à l'histoire de la chartreuse.

Le portrait du Grand-Maître Conrad d'Ellichhausen dont ^{je} parle page 62 (page 14 de la Traduction) se trouvait, d'après l'exemplaire du château des Annales, « encore à l'autel de la chapelle du château, car cet autel était auparavant dans l'église du couvent, et le ^{commandeur} ~~transporté~~ ».

Georges de Winterfeld (de 1626-1657) a acheté cet autel pour le mettre dans la chapelle du château, au moment où il l'a fondée. D'après cette notice, il ne me paraît pas improbable que l'église de la chartreuse ait encore été debout vers le milieu du 17^e siècle. Quant à la chapelle en question, il faut certainement la distinguer d'une autre chapelle postérieure, de la chapelle bâtie en même temps que les deux nouvelles ailes du château à la fin du siècle dernier.

L'acte de fondation du convent est daté de la fête de l'apôtre Matthieu. En voulant indiquer ce jour, nous avons fait une erreur, car ^{ce jour} c'est bien le 21 septembre (Matth. Apôt. et Evang.) tandis que le 8 mars désigne Matthias Apôt. (?) Dans l'acte même se trouve une faute d'impression, et *erigen* ayant été écrit au lieu de *nigen* pag. 57 lignes 8 et 9 à partir du bas de la page (11).

L'assertion incompréhensible reproduite page 60 (page 10 de la traduction) paraît un peu plus claire quand on consulte l'exemplaire des Annales retrouvé au château. Il est dit relativement à l'an 1445: « Henning et Barthelémy, ^{alors} procureurs ou supérieurs de la nouvelle chartreuse ont fait un accommodement avec les unversendischen (que signifie cet adjectif?) relativement à leur apanage à Nitzke, de telle sorte qu'ils ont ~~abandonné~~ cédé à la Chartreuse leur apanage à Nitzke pour le conseil d'ici, par contre les Chartreux les ont mis à l'hôpital de St. Esprit. Il paraît qu'il est question ici d'un douaire. (Malgré

11) Dans la traduction, page 7, à la fin de la phrase où sont cités les noms du prieur Henning et du vicaire Barthelémy, j'ai omis le petit membre de phrase auquel il est fait allusion ici, que je n'ai pas bien compris et qui n'a de reste pas grande importance.

ces nouveaux rayons de lumière, je ne comprends pas grand'chose à l'affaire, l'auteur lui-même n'y voyant pas clair).

L'exemplaire des Annales Noues au château renferme les renseignements suivants qui sont ^{inédits} nouveaux:
1478. Pierre Halfridder, bourgmestre à Schivelbein, et sa femme Lüdgarde Sanzen donnent 200 marcs à la chartreuse.

1538. Il y a encore des moines à la chartreuse (cela peut signifier aussi: Les moines sont encore à la chartreuse.) Le dimanche Reminiscere l'office est fait à l'église paroissiale en langue allemande et accompagné de chants allemands. Le jour de St. Pierre et de St. Paul la nouvelle ordonnance ecclésiastique (l'ordonnance qui a mis en vigueur la nouvelle constitution ecclésiastique) a été publiée (1).

11) L'ancienne rédaction des Baltische Studien a joint à mon premier article des notes ^{destinées à instruire} explicatives sur le christianisme, la réformation et les moines. Je ne veux pas m'engager ici dans une discussion relativement à des choses sur lesquelles le Temps a prononcé son jugement; je ferai observer seulement que je n'ai pas l'air d'illogisme « l'Eglise romaine entière », que personne n'a encore démontré l'utilité des Chartreux dans l'œuvre de la civilisation au 15^e siècle et qu'on n'a pas l'habitude de tirer d'éclipses une conclusion relativement à l'esprit de l'architecte pris isolément, mais relativement à l'esprit de l'époque.

Observation de la rédaction. L'auteur se trompe. Ce n'est pas l'ancienne rédaction, c'est la rédaction actuelle qui a ajouté les notes, et elle l'a fait, non pas

1574. Sébastien Hennikow, greffier à la chartreuse, est conduit le 9 mars à Giesbers.

Les détails qui suivent n'ayant plus, comme celui qui précède, aucun rapport avec la chartreuse, je ne crois ^{pas} devoir les mentionner ici.

J'ajoute cependant cette observation. C'est en 1621 que Laurent de Wackholz a acheté la chartreuse pour 22 000 rixdalers. Les paysans lui prêtèrent hommage le 24 mai.

Encore ce détail qui indique que l'église de la chartreuse d'Aspeltore debout en 1626. Le 9 février 1626 Dame Laurent de Wackholz meurt et est enterrée le 14 février au chœur, dans le caveau que Georges de Medel a fait faire sans le payer, ~~quoique~~ pour ce motif a été rendu à Wackholz pour 100 florins.

La supposition exprimée page 66 (page 18 de la traduction) que la maison en ville cédée aux Chartreux aurait fait partie plus tard de ce qui a été appelé Pittergut, terre noble, n'est pas confirmée. Selon une communication ^{immanant} du propriétaire de la terre noble, Brasche, et puisée dans des documents qui sont entrés ses mains, le bourgeois de Schivelbein, Pierre Bölykow, fut investi de ce bien par le margrave Joachim le vendredi Lætare 1530, ainsi 8 ans déjà

pour instruire) — car qui s'aviserait de porter des herbiers à Athènes? — mais, comme nous l'a ^{elle} dit page 69, pour exprimer sa manière de voir dans une publication dont elle a la direction, tout en accordant à un collaborateur la liberté d'exprimer une opinion contradictoire. Quant aux objections, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'y répondre. Mes notes ~~partent~~ on dirait assez. Le lecteur n'a qu'à comparer.

avant que la réformation ne commençât à s'établir dans la contrée. Il serait par conséquent difficile de déterminer l'emplacement de la maison.

Les terres qui possédaient le courant à l'époque où il formait un bailliage de l'électorat, consistaient, d'après une note écrite en marge du livre du trésor, la caisse dans laquelle avaient été réunis les biens des églises et des hôpitaux, de l'an 1557, en 21 charrees.

III. Les baillis de Tolenz.

La bataille de la lande de Langen.

Je ne ferai que résumer ce chapitre qui intéresse beaucoup plus la ville de Schivelbein que la châtellenie elle-même.

Pendant soixante ans les officiers de l'Ordre Teutonique avaient administré le pays de Schivelbein sous le nom de baillis. Mais alors l'Ordre est desespéré d'angoisses si courues plus grands que jamais il courait. Les ligueurs des nobles et des villes s'unissent avec Polonais et les corps de mercenaires que l'Ordre ne pouvait plus payer, ravagèrent leur propre pays. Pendant longtemps le Grand-Maître n'avait pas voulu se refaire du pays qui le mettait en communication avec l'Allemagne, c'est-à-dire la nouvelle Marche et Schivelbein. L'électeur Frédéric de Brandebourg paraissait être le seul de qui l'on put attendre du secours. Le prix de ce secours fut la vente des pays en question. Le commandeur de Saxe, Frédéric de Tolenz, négocia avec l'électeur la vente en 1454 à Cologne sur la Spree et au mois de février de 1455 le Grand-Maître déclara aux États de la nouvelle Marche qu'ils devaient considérer désormais l'électeur pour leur seigneurie; il fit la même déclaration, au mois de mars, à la noblesse du bailli-

ge et de la ville de Schivelbein. Jean Dobeneck, le vieux bailli de Schivelbein, avait déjà quitté la ville l'année précédente, avec l'armée.

L'électeur Frédéric plaça également à Schivelbein un bailli qui était à la fois juge suprême, administrateur et commandant de la force armée. D'après Leu-Hinger (de March. Brand. lib. xxvi § 21) le premier bailli aurait été Jacques de Polenz, mais d'après de Raumer, les hommes autour d'Arnsvalde, la ville d'Arnsvalde et les pauvres gens des environs furent placés sous l'administration baillivale de Denis d'Osten, bailli de Schivelbein, qui ~~avait~~ ^{les bailliages de} ~~avait~~ au même titre et dans les mêmes conditions que Schivelbein et Drambourg. Ainsi, Denis d'Osten paraît avoir été le premier bailli de Schivelbein sous la domination du Brandebourg. Pour la première fois, il est fait une mention certaine et historique de Jacques de Polenz, bailli de Schivelbein, comme témoin, dans un document ^{de 1466} reproduit par Raumer (Cod. diplom. I pag. 289 sq.) Ce Jacques de Polenz paraît avoir été d'une famille originaire de la Lusace. C'était un homme très pieux et craignant Dieu. Il faut qu'il ait été prudent et brave, puisqu'on lui a confié un poste si important.

L'importance du bailliage de Schivelbein s'explique par sa situation aux confins de la Poméranie conquise depuis des siècles par le Brandebourg. L'électeur Frédéric II qui était puissant et qui, à une grande paix, unissait l'amour de l'absolutisme et qui venait d'obtenir de l'empereur le droit de donner, conjointement avec l'empereur, l'investiture de la Poméranie, conclut avec le duc de Poméranie, en 1466, le traité de Soldin ~~et~~ Jacques de Polenz et Reimar Lebbin, bourgmestre de Schivelbein, figuraient comme témoins. Dans ce traité

les ducs Bérich II et Wratislav X de Poméranie promirent de rendre foi et hommage à l'électeur. Le serment ne fut pas prêté; des difficultés s'élevèrent, des conflits surgirent à la frontière. On oublia le fils du bailli de Schivelbein, le chevalier Christophe Polenzki qui avait épousé Elisabeth d'Oberrhein, soutenait son beau-frère, le comte Louis d'Oberrhein de Nangard, qui avait des vassaux sur l'évêché de Cammin. En 1466, plusieurs nobles de Schivelbein firent, sous le commandement de Pierre de Scharn, une incursion dans l'évêché de Cammin. Sur ces entrefaites, les relations devinrent de plus en plus tendues entre le Brandebourg et la Poméranie. La guerre éclata en 1468 et l'électeur entraîna la Poméranie à la tête d'une armée considérable. La guerre se prolongea avec des alternances de succès et de revers. En 1469, le duc Bérich II pénétra dans la nouvelle Marche et y fit de tels ravages qu'un siècle plus tard, au temps d'Angel, les églises et le pays étaient encore déserts (Angeli Annal. March. Br. p. 230).

Un des épisodes de cette guerre fut le combat livré dans la lande de Langen, aux frontières de la nouvelle Marche et de la Poméranie, le 15 juillet 1469, entre les habitants de Schivelbein et ceux de Belgard. Ceux de Schivelbein étaient commandés par Christophe de Polenzki fils du bailli. La victoire leur resta. Un drapeau pris à l'ennemi fut placé dans l'église paroissiale de Schivelbein où il fut détruit par l'incendie qui détruisa l'église en 1689.

Vers la fin de 1469, Frédéric remit l'électorat à son frère Albert III. On a de celui-ci deux chartes de l'an 1470, données l'un le jour de la fête de St. Jacques, apôtre, l'autre le jour de l'Assomption de la Ste Vierge, par lesquels le prince confirme les privilèges de la ville

de Schivelbein. Mais comme dans ces deux actes il n'est pas question de la chartreuse, inutile de les traduire.

L'électeur Albert visita Schivelbein en 1470. Mais, mécontent des ~~habitudes~~ des habitants de la Marche, il quitta bientôt le pays où il ne reparut que de temps en temps. Il en confia l'administration à son fils Jean, surnommé le Cicéron.

Les renseignements sur Schivelbein sont rares à cette époque. Le vicaire Jacques Solenzki mourut en 1475 et fut remplacé par son fils Christophe, le vainqueur de Langen. Leuthinger l'appelle (Christophe) ^{par le prince} equeus auratus, ce qui signifie le chevalier qui a été créé dans une circonstance solennelle et qui a reçu en même temps les éperons d'or. Christophe vivait dans la prospérité. Son beau-père, le comte Louis d'Eberstein devint évêque de Cambr. en 1472.

Le margrave Albert ^{dit} Schelle mourut en 1486. Il eut pour successeur son fils Jean, dit Cicéron.

En 1496-97 le castill Christophe de Tolenz (Solenzki) fit avec le duc Bogislaw I. de Poméranie, le pèlerinage de Jérusalem. Les deux pèlerins, montés sur une galère vénitienne, furent attaqués par des pirates près entre Modon et Candie. Christophe Solenzki fut tué, mais Bogislaw put accomplir son pèlerinage.

Le fils du castill Christophe paraît avoir accompagné son père et Bogislaw de Poméranie à Jérusalem. On lui attribue la construction à Schivelbein, en souvenir de son voyage, de 2 chapelles dont l'une reçut le nom de Jérusalem et l'autre de ^{chapelle des} St. Sébastien.

L'année de la réformation, 1538, Wulf Leipzig était capitaine ou commandant du château de Schivelbein. En 1540, Junker était bourgeois. La même année (1540) Georges de Drusenitz était

capitaine ou commandant du château.

Christophe de Tolenz était mort en 1497 après avoir été pendant 22 ans (1475-1497) bailli de la nouvelle Marche résidant à Schivelbern. Sa veuve Elisabeth d'Ebberstein paraît avoir continué à exercer les pouvoirs de son mari défunt. En 1503 elle remettait encore aux maires (ou juges) des lettres d'investiture. Cependant dès 1500, le ~~comptable~~ D^r Bernard de Rohr, ^{commandeur} ~~comptable~~ à Wildenbruchi, lui était adjoint en qualité de bailli. Le mari de la fille d'Elisabeth de Tolenz née d'Ebberstein, Carsten Bork de Falkenburg, chevalier, devint bailli de la nouvelle Marche vers 1515. La famille des Tolenz fut conservée, quoique dans d'autres lignes, jusqu'à nos jours.